

Travail dominical: Mailly dit regarder les "recours juridiques"

Paris, France | AFP | jeudi 20/08/2015 - 11:13 | 347 mots

Le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly, a dit jeudi regarder les "recours possibles au niveau juridique" pour empêcher l'ouverture des magasins le dimanche prévue dans le cadre de la loi Macron.

"Mes amis dans le domaine du commerce regardent les recours possibles au niveau juridique, car on continue à penser que c'est contraire à une convention internationale du droit du travail", a annoncé M. Mailly sur France Inter.

Ce sont les magasins de "531 rues (de Paris qui compte plus de 6.000 voies publiques et privées, NDLR) qui seront totalement ou partiellement" autorisées à ouvrir le dimanche, s'est-il exclamé faisant référence au projet de décret délimitant les futures zones touristiques internationales (ZTI) dans la capitale, dénoncé lundi par les syndicats du commerce parisien.

Selon ces derniers, ce projet a délimité "12 zones et la quasi-totalité des gares" autorisées à ouvrir des magasins.

"Il y a une volonté de banalisation. Le travail du dimanche deviendra un jour comme un autre", a dénoncé le secrétaire général de FO. "Le jour où tout le monde travaillera le dimanche, il n'y aura plus personne dans les magasins", a-t-il souligné.

La loi Macron adoptée le 10 juillet prévoit le passage de 5 à 12 ouvertures le dimanche pour les commerces, la mise en place de zones touristiques et commerciales où ils pourront ouvrir tous les dimanches, de même que dans les gares les plus fréquentées, ainsi que la création de zones touristiques internationales (ZTI) dans lesquelles les magasins pourront ouvrir tous les dimanches et en soirée.

FO avait déjà saisi en juillet 2014 l'Organisation internationale du travail (OIT) pour "non-respect du repos dominical en France", dénonçant des manquements à la convention 106 de l'OIT sur le repos hebdomadaire dans les commerces et bureaux.

Trois ans plus tôt, en 2011, la France avait été épinglée par l'organisme international sur le travail du dimanche, à la suite d'une précédente saisine de FO.

L'OIT avait alors estimé que la hausse des dérogations au repos hebdomadaire dans l'Hexagone obéissait à des "préoccupations économiques" sans prendre en compte l'"impact" social pour les salariés.

est-jah/jg/it